MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION D'ÉCHANTILLONAGE ENVIRONNEMENTAL

> DEMANDE D'ACCRÉDITATION (FO-12-PAÉE-02)

• •			
$N \cap m$	dΔ	la firme	•
INCHI	uc	ia illile	•

Nº de la firme :

(espace réservé au CEAEQ)

Mise à jour : 15 janvier 2021





INSTRUCTIONS

Pour obtenir et maintenir l'accréditation, une firme doit se soumettre aux conditions énoncées dans le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (PAÉE) et satisfaire à toutes les exigences précisées dans les documents mentionnés dans le PAÉE. Elle doit également respecter les lignes directrices et les protocoles pertinents pour les secteurs d'échantillonnage visés, en plus de s'engager à se conformer aux exigences prévues à l'engagement présenté à l'annexe I.

Pour être admissible au PAÉE, vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- Votre firme a une identité juridique définie;
- Votre firme œuvre dans un des secteurs d'échantillonnage prévus au PAÉE;
- Votre personnel possède la formation et l'expérience requises dans le domaine de l'échantillonnage.

Pour connaître l'ensemble des exigences requises, veuillez consulter les documents suivants :

Secteur de l'air

- Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE);
- Lignes directrices concernant les prélèvements des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes (DR-12-AIR-01);
- Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE-TARIF);
- Exigences applicables à la déclaration de l'accréditation (DR-12-SCA-06).

Secteur agricole (matières résiduelles fertilisantes ou MRF)

- Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE);
- Processus et exigences d'accréditation Matières résiduelles fertilisantes, secteur agricole (DR-12-MRF);
- Protocole d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes et dispositions particulières reliées à l'accréditation (DR-12-MRF-02);
- Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE-TARIF);
- Exigences applicables à la déclaration de l'accréditation (DR-12-SCA-06).

Pour vous procurer ces documents, veuillez consulter le site Internet <u>www.ceaeq.gouv.qc.ca</u> ou communiquer avec le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) :

• par courriel: ceaeq@environnement.gouv.qc.ca

par téléphone : 418 643-1301par télécopieur : 418 528-1091

Pour vous inscrire, vous devez remplir la « Section générale » et les sections concernées du présent document pour le ou les secteurs se rapportant à l'accréditation demandée et fournir tous les renseignements s'y rattachant. Vous devez également remplir l'engagement à l'annexe I. La demande doit être approuvée par le gestionnaire de la firme. Le gestionnaire est défini ici comme une personne détenant l'autorité lui permettant d'engager la firme à respecter les règles de fonctionnement du PAÉE et ses exigences.

FO-12-PAÉE-02 Page 3 de 13

Voici les documents à inclure à la demande d'accréditation :

Tous les secteurs d'activités

- Déclaration du demandeur;
- Pièces justificatives exigées dans les documents de référence cités précédemment;
- Chèque couvrant les frais d'inscription prévus à l'ordre du ministre des Finances. Voir le document Tarification relative au programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE-TARIF).

Secteur de l'air

• Section générale et Section technique pour le secteur de l'air de la présente demande d'accréditation remplies et approuvées par le gestionnaire.

Secteur agricole (MRF)

• Section générale et Section technique pour le secteur agricole de la présente demande d'accréditation remplies et approuvées par le gestionnaire.

Veuillez nous transmettre votre demande dûment remplie accompagnée de toutes les pièces justificatives exigées à l'adresse suivante :

Direction de l'accréditation et de la qualité

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec Complexe scientifique du Québec 2700, rue Einstein, bureau E-2-220 Québec (Québec) G1P 3W8

Adresse courriel: ceaeq@environnement.gouv.qc.ca

Traitement de votre demande d'accréditation

Toute l'information fournie est traitée de façon confidentielle en accord avec les dispositions établies dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). La Direction de l'accréditation et de la qualité du CEAEQ ne divulgue à aucune tierce partie le nom des firmes qui sollicitent une accréditation. Tous les renseignements que vous aurez fournis serviront à déterminer la recevabilité de votre demande.

À la réception de votre demande d'accréditation, le CEAEQ vérifie le respect des conditions d'admissibilité. Les vérifications effectuées concernent principalement l'organisation et le système de management de la firme, la formation et l'expérience du personnel ainsi que les méthodes et les équipements utilisés pour l'échantillonnage.

Lorsque l'évaluation de votre demande est favorable, une évaluation sur site est planifiée. Les tarifs associés aux évaluations sur site se retrouvent dans le document DR-12-PAÉE-TARIF. Cette évaluation pourrait se tenir à distance compte tenu des contextes particuliers.

Page 4 de 13 FO-12-PAÉE-02

SECTION GÉNÉRALE (tous les secteurs)

ORGANISATION ET GESTION

Nom de la firme						
Adresse de la firme						
Ville					Code postal	
Téléphone				Télécopieur		
Courriel				Site Internet		
Type de firme	Entreprise in	ndustrielle		Laboratoire	2	
Type de little	Entreprise sp	oécialisée		Organisme	public ou parapul	olic
Type de clientèle	Externe			Interne		
Décrivez brièvement vos principales activités d'échantillonnage et votre clientèle (clientèle interne ou externe).						
Nom du gestionnaire*						
* Gestionnaire :		détenant l'autori ement du PAÉE e		it d'engager la fir	me à respecter le	s règles de
Fournir en annexe	position dans rorganisation mere, le cas echeant.		ganigramme indiquant sa			

FO-12-PAÉE-02 Page 5 de 13

SECTION TECHNIQUE POUR LE SECTEUR DE L'AIR

SYSTÈME DE MANAGEMENT

1. Votre firme possè	de-t-elle un système de ma	nagement applicable à ce secteur d'échantillonnage?	
Oui			
Non – Si vous ré p	oondez non à cette question	n, votre inscription est non recevable	
2. Votre firme a-t-ell	le une accréditation ou une	homologation applicable à ce secteur d'échantillonnage?	
	tion est un enregistrement o é à une norme ou une presc	officiel accordé par un organisme d'homologation ou d'accréditation mentionnant pription normative.	
Oui, laquelle?	ISO 9001	ISO/CEI 17025 ISO/CEI 14000	
	Autre, spécifiez :		
Non, passez à la c	question 4		
3. Quelle est l'organ	isation qui octroie l'accrédit	tation ou l'homologation du système de management de votre firme?	
Organisation octroya	nt l'accréditation	Conseil canadien des normes	
		Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).	
		Autre, spécifiez :	
Organisme d'homologation (ISO 9001 ou autre) Spécifiez la norme et l'organisme :			
Le dernier rapport d'é		valuation de l'organisme d'accréditation ou d'homologation.	
	Le ou les derniers rapp	ports d'audit interne de votre firme dans le secteur de l'échantillonnage.	
Fournir	Le document de l'orga	nisme d'accréditation ou d'homologation précisant la portée.	
en annexe	Le manuel qualité.		
		de la documentation qualité se rapportant au secteur de l'échantillonnage édures, instructions de travail, protocoles, formulaires, etc.).	
4. Votre situation co	rrespond-elle à cet énoncé?	?	
=	<u> </u>	ouhaite obtenir du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les système de management applicable au secteur de l'échantillonnage.	
Note: Des frais s'appliquent en sus de la tarification prévue au PAÉE pour le traitement de la demande et lors de la réalisation de l'évaluation administrative et technique sur site.			
Oui			
Non – Si vous ré p	oondez « Non » à cette ques	stion, votre inscription est non recevable	
	Le manuel qualité.		
Si oui, fournir en annexe	L'ensemble de la docu	mentation qualité (telle que les procédures, les instructions de travail, etc.) d'échantillonnage visé par la demande.	

Page 6 de 13 FO-12-PAÉE-02

FORMATION ET EXPÉRIENCE DU PERSONNEL

Veuillez remplir le tableau ci-dessous en identifiant tous les membres de votre personnel qui réalisent de façon active des travaux d'échantillonnage dans le secteur d'accréditation demandé. Au besoin, faites des copies du présent tableau.

CATÉGORIE	NOM ET PRÉNOM	ÉTUDES/SCOLARITÉ	NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE
Responsables scientifiques			
Chefs d'équipes			
Préleveurs			
Aides- préleveurs			

Fournir en annexe

- La copie des diplômes des responsables scientifiques, des chefs d'équipe, des préleveurs et des aidespréleveurs.
- Le curriculum vitæ des responsables scientifiques, des chefs d'équipe et des préleveurs ou techniciens.
- La liste des campagnes d'échantillonnage (registre d'échantillonnage) effectuées depuis un an, incluant le nom des préleveurs associés et la nature des travaux effectués.
- Tout autre document permettant d'évaluer la pertinence de l'expérience du personnel (cours de formation, connaissance des procédés, etc.).

FO-12-PAÉE-02 Page 7 de 13

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENTS

1.	En vous basant sur le document Lignes directrices concernant les prélèvements des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes, Secteur de l'air (DR-12-AIR-01), remplissez le tableau ci-dessous en cochant les paramètres sollicités dans chacun des groupes où vous demandez l'accréditation.
	SECTEUR DE L'AIR (prélèvements aux sources fixes)
Gro	upe 1 : Caractérisation du flux gazeux et détermination des particules (obligatoire)
	Détermination du lieu d'échantillonnage et des points de prélèvement
	Détermination de la vitesse et du débit volumétrique des gaz de cheminée
	Détermination de la masse molaire par analyse des gaz
	Détermination de la teneur en humidité
	Détermination des particules
	Détermination des PM ₁₀ et PM _{2,5} filtrables
	Détermination des PM _{2,5} totales (filtrables et condensables)
	Détermination des particules condensables
	Détermination des particules totales (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal)
Gro	upe 2 : Détermination des substances inorganiques
	Ammoniac (
	Acides inorganiques autres que l'acide chromique émis par les procédés de traitement de surfaces métalliques
	Béryllium (Be)
NH	3)
	Brouillard d'acide sulfurique (H ₂ SO ₄ +SO ₂ /SO ₃)
	Chlore et dioxyde de chlore (Cl ₂ et ClO ₂)
	Chlorure d'hydrogène (HCI)
	Composés halogénés d'hydrogène (HCl, HBr, HF) et halogènes (Cl ₂ et Br ₂)
	Composés de soufre réduit totaux [SRT] (H ₂ S; CH ₃ SH; (CH ₃) ₂ S; (CH ₃) ₂ S ₂)
	Chrome hexavalent (Cr ⁶⁺) émis par les procédés de traitement de surfaces métalliques
	Cyanure d'hydrogène (HCN)
	Dioxyde de soufre (SO ₂)
	Fibres d'amiante
	Fluorures totaux (Ft) émis aux cheminées
	Fluorures totaux (Ft) et particules émis aux lanterneaux des salles de cuves d'une aluminerie
	Mercure (Hg)
	Mercure gazeux (Hg) émis aux évents ou aux sorties de conduits d'aération des établissements de fabrication d'ampoules électriques

Page 8 de 13 FO-12-PAÉE-02

	Métaux	
	Oxydes d'azote (NOx)	
	Plomb (Pb)	
Grou	pe 3 : Détermination des substances organiques	
	Composés organiques semi-volatils (BPC, CB, CP, HAP, PCDD et PCDF)	
	Composés organiques totaux (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Mont	réal)
	Composés organiques volatils (COV)	
	Composés organiques volatils spécifiques (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolit	aine de Montréal)
	Formaldéhyde	
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques	
Grou	pe 4 : Détermination d'autres paramètres	
	Opacité	
	Odeur	
	Nombre d'unités d'odeur (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal)	
	Émissions fugitives (COV-fuites)	
	Autres substances non spécifiées	
	Indiquer les substances :	
Grou	pe 5 : Détermination instrumentale des substances inorganiques et organiques	
	Composés de soufre réduit totaux (SRT) exprimés sous forme de SO ₂	
	Dioxyde de carbone (CO ₂)	
	Dioxyde de soufre (SO ₂)	
	Hydrocarbures totaux ou composés organiques gazeux totaux (méthaniques ou non méthaniques – COGT o	ou COAM)
	Oxydes d'azote (NOx)	
	Oxygène (O ₂)	
	Monoxyde de carbone (CO)	
	l'aide du document Lignes directrices concernant les prélèvements des émissions atmosphériques en	Oui 🗌
-	rovenance de sources fixes (DR-12-AIR-01), pouvez-vous affirmer que votre firme utilise les méthodes tipulées?	Non
	is avez répondu non, quelles sont les méthodes utilisées et pour quels paramètres?	

FO-12-PAÉE-02 Page 9 de 13

	ı		
Fournir	Les méthodes non spécifiées aux groupes d'accréditation demandés.		
en annexe	Une copie de l'inventa	aire de l'équipement d'échantillonnage.	
	FORM	MULAIRES ET ENREGISTREMENTS	
		Une copie du plus récent devis d'échantillonnage.	
Fournir en annexe		Une copie du plus récent rapport d'expertise.	
		SOUS-TRAITANCE	
Fournir en annexe		La procédure de sous-traitance.	
		GESTION DES PLAINTES	
Davis las firmas auti au			
Pour les firmes qui oi	nt une clientèle externe,	La procédure de gestion des plaintes	

• La procédure de gestion des plaintes.

fournir en annexe

Page 10 de 13 FO-12-PAÉE-02

SECTION TECHNIQUE POUR LE SECTEUR AGRICOLE

SYSTÈME DE MANAGEMENT

	0.0.2				
1. Votre firme	dispose-t-elle de protocoles d'échantillonnag	ge à jour et conformes?	Oui Non		
2. Votre firme année?	a-t-elle réalisé un audit interne des activités	d'échantillonnage au cours de la dernière	Oui Non		
Fournir en annexe	áchácht				
	FORMATION ET EXPÉRIENCE DU PERSONNEL Veuillez remplir le tableau ci-dessous en identifiant tous les membres de votre personnel qui réalisent de façon active des essais d'échantillonnage dans le secteur d'accréditation demandé. Au besoin, faites des copies du présent tableau.				
CATÉGORIE	NOM ET PRÉNOM	ÉTUDES/SCOLARITÉ	NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE		
Responsables scientifiques					
D (1					
Préleveurs					
Fournir en annexe	 Le curriculum vitæ des responsable La liste des campagnes d'échantillo 	ables scientifiques et du personnel technique. es scientifiques et des préleveurs. onnage (registre d'échantillonnage) effectuées de a nature des travaux effectués (DR-12-MRF, sectio			

FO-12-PAÉE-02 Page 11 de 13

formation, connaissance des procédés, etc.).

• Tout autre document permettant d'évaluer la pertinence de l'expérience du personnel (cours de

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENTS

1.	1. En vous basant sur le document <i>Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental – Matières résiduelles fertilisantes, Processus et exigences d'accréditation</i> (DR-12-MRF), sélectionnez les types d'échantillonnage pour lesquels votre firme demande une accréditation.				
a)	a) Production de MRF en continu, analyse chimique inorganique				
b)	Production de MRF en continu, analyse chimi	que organique			
c)	Production de MRF en discontinu, analyse chi	imique inorganique			
d)	Production de MRF en discontinu, analyse chi	imique organique			
e)	Production de MRF en continu, analyse micro	biologique			
f)	Production de MRF en discontinu, analyse mi	crobiologique			
g)	Production de MRF en continu, teneur en cor	ps étrangers			
h)	Production de MRF en discontinu, teneur en d	corps étrangers			
2.		nnage des matières résiduelles fertilisantes (DR-12-MRF-02),	Oui 🗌		
	pouvez-vous affirmer que votre firme utilise	les méthodes d'échantillonnage stipulées?	Non		
Si v	Si vous avez répondu non, quelles sont les méthodes utilisées et pour quels paramètres?				
Fou	ırnir en annexe	Les méthodes non spécifiées.			
		•			
	FORM	IULAIRES ET ENREGISTREMENTS			
Fournir en annexe • Une copie du plus récent rapport d'expertise.					
		SOUS-TRAITANCE			
Fournir en annexe • La procédure de sous-traitance.					
		GESTION DES PLAINTES			
	rr les firmes qui ont une clientèle externe, rnir en annexe	La procédure de gestion des plaintes.			

Page 12 de 13 FO-12-PAÉE-02



ENGAGEMENT

N	om de la firme :
	PROGRAMME D'ACCRÉDITATION D'ÉCHANTILLONNAGE ENVIRONNEMENTAL
EN	OBTENANT L'ACCRÉDITATION, LA FIRME S'ENGAGE À :
1.	Respecter les normes et exigences d'accréditation énoncées dans le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (PAÉE) et dans l'ensemble des documents connexes publiés par le MELCC et pertinents aux secteurs concernés.
2.	Respecter les lois et règlements du MELCC en vigueur et applicables aux groupes pour lesquels elle détient l'accréditation.
3.	Sous-traiter à des firmes accréditées tous travaux d'échantillonnage assujettis aux exigences normatives du MELCC pour lesquels la firme ne détient pas l'accréditation.
4.	Sous-traiter, seulement si les circonstances l'exigent, tous travaux pour lesquels la firme détient l'accréditation.
5.	Respecter les exigences du document <i>Exigences applicables à la déclaration de l'accréditation</i> (DR-12-SCA-06) en vigueur dans la publicité, dans les offres de service et dans les rapports que pour les paramètres inclus dans sa portée d'accréditation.
6.	Informer la Direction de l'accréditation et de la qualité du CEAEQ de toute modification qui compromet la réalisation ou la qualité des échantillonnages prévus.
7.	Pour toutes personnes mandatées par le MELCC, autoriser et faciliter l'accès aux installations de la firme ou aux sites de prélèvement.
8.	Fournir tout document pertinent demandé par la Direction de l'accréditation et de la qualité.
9.	Aviser la Direction de l'accréditation et de la qualité dans un délai de 10 jours ouvrables lorsque survient un changement de propriété, de nom ou d'adresse de la firme ou un changement d'un ou des responsables scientifiques ou techniciens préleveurs.
10.	Acquitter les frais prévus au programme.
	Nom du gestionnaire (en lettres moulées)
	Signature Date

FO-12-PAÉE-02 Page 13 de 13



Québec 🏜 🥸